

## COMMUNIQUE DE PRESSE 11/39

### DECISION DE RECAPITALISER LES BANQUES EUROPEENNES

Lors du sommet européen hier à Bruxelles il a été décidé de recapitaliser les banques européennes d'ici juin 2012. L'accord en question, dont l'objectif est de rétablir la confiance des investisseurs dans le secteur bancaire européen, comporte deux volets :

1. Mise en place d'un coussin de fonds propres temporaire, proportionné aux expositions des banques à la dette souveraine européenne. Cette mesure vise à assurer que les banques détiennent des fonds propres suffisants face aux moins-values qui résultent d'une valorisation des expositions à la dette souveraine européenne aux prix de marché actuels, ces prix ayant fortement baissé pour des pays européens qui connaissent une situation difficile en matière de dette publique.
2. Exigence d'un ratio de solvabilité Core Tier 1 (CT1) de 9% au moins. Cette norme, qui est à respecter en termes de fonds propres CT1 qui comprennent uniquement les éléments de fonds propres de la plus haute qualité (capital souscrit, réserves, résultats reportés et résultats courants non destinés à la distribution, à l'exclusion d'instruments hybrides), est jugée adéquate pour assurer que le secteur bancaire dispose d'assises financières suffisantes pour faire face à des risques potentiels au-delà des risques liés à l'exposition sur la dette publique européenne.

Sur base d'évaluations préliminaires, qui seront confirmées par l'EBA en novembre 2011, la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, seule banque Luxembourgeoise incluse directement dans l'échantillon de l'EBA, satisfait d'ores et déjà à la norme CT1 de 9% et ne nécessitera en conséquence aucun capital additionnel.

Pour des informations plus détaillées veuillez consulter le communiqué de presse de la European Banking Authority (EBA) :

<http://www.eba.europa.eu/News--Communications/Year/2011/The-EBA-details-the-EU-measures-to-restore-confidence.aspx>

Luxembourg, le 27 octobre 2011

